

Lutter contre les violences envers les femmes, un rôle du ministère à la Condition féminine

28 novembre : une date symbolique de notre histoire de peuple dans ses luttes pour la liberté d'expression. En 1980, des femmes et des hommes, en particulier des journalistes, ont payé un lourd tribut pour obtenir ce droit précieux. Onè respè pou yo ! Ce droit durement conquis, les féministes entendent l'exercer.

Les organisations féministes dénoncent les attaques de la ministre à la Condition féminine, Mme Gislhaine Monpremier, suite au sit-in du 6 novembre 2020. A l'instigation de la SOFA (Solidarité des femmes haïtiennes), le sit-in a été organisé devant le ministère à la Condition féminine, puis devant le ministère de la Justice, pour protester contre l'assassinat de la lycéenne Evelyne Sincère. Le 9 novembre, la ministre Monpremier s'en est publiquement pris aux organisations féministes. Après s'être plainte de son budget dérisoire, elle a désigné les féministes comme celles qui disposent de moyens, fournis par les agences internationales, pour lutter contre la violence envers les femmes.

La ministre a publiquement fait preuve d'irresponsabilité, en tentant de transférer ses obligations gouvernementales aux organisations féministes. Il convient donc de souligner ce qui suit :

1. La violence envers les femmes est un cheval de bataille des féministes depuis la période de l'occupation américaine de 1915-1934.
2. L'existence du ministère à la Condition féminine est le résultat des plaidoyers des féministes qui ont défini son mandat, ses fonctions essentielles et établi ses cadres de référence.
3. En dépit des performances mitigées du ministère, les féministes ont toujours défendu le principe de son existence, tout en indexant les dérives et en exigeant l'accomplissement effective de sa mission. Il est donc légitime et normal que la vigilance féministe continue de s'exercer.
4. Les organisations n'ont pas vocation à se substituer à l'État. La collaboration avec le ministère est effective et productive lorsque la titulaire est engagée pour la cause des femmes, appréhende correctement la mission institutionnelle et œuvre pour une authentique concertation.
5. La nature transversale et normative du ministère implique le développement de partenariats avec les organisations de défense des droits des femmes, et non une compétition stérile ou encore le fait de se soustraire à ses responsabilités étatiques.
6. En tant que membre d'un gouvernement qui s'est doté des pleins pouvoirs, la ministre à toute latitude pour réclamer un budget national sensible au genre et les moyens nécessaires au respect des engagements de l'État en matière de droits des femmes.
7. Les féministes déplorent le fait que le Plan National 2017-2027 de lutte contre les violences envers les femmes, qui devrait servir de guide au ministère, ne soit toujours pas mis en œuvre et que la priorité soit plutôt donnée à des actions non structurantes, voire cosmétiques.

Les attaques préjudiciables de la ministre Monpremier, qui s'ajoutent à celles du ministre de la Culture, tendent à désigner les féministes comme cibles pour les kidnappeurs. Les attaques envers les féministes sont continuelles et ciblent aussi bien les organisations que les personnes. Cela ne les détournera pas de leurs luttes contre l'insécurité qui aggrave les violences envers les femmes, et ne les fera pas renoncer à leur droit citoyen d'interpeller le gouvernement, autant de fois que nécessaire.

Les violences envers les femmes sont l'affaire de tous et de toutes !

28 novembre 2020.

Pour authentification : Yolette Andrée JEANTY, Kay Fanm.

Contact : admin@kayfanm.org // Tel : 34.33.78.32 - 40.41.83.08

Signataires : Kay Fanm, SOFA, Fanm Deside, GADES (Groupe d'appui au développement du Sud), REFRAKA (Réseau des femmes des radios communautaires haïtiennes), Fondation Toya, Nègès Mawon, Fanm Yo La, AFASDA (Association des femmes soleil d'Haïti), Sabine Manigat, féministe indépendante.